

Monsieur Frédéric Veaux
Préfet des Landes
Préfecture
Rue Victor Hugo
40 021 MONT DE MARSAN

COPIE

Mont-de-Marsan, le 21 octobre 2019

Objet : projet de réorganisation du réseau des finances publiques

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à mon précédent courrier du mois de juillet, je reviens vers vous afin de vous faire part de la position de l'association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML) sur le projet de réorganisation du réseau des finances publiques dans le département.

La direction départementale des finances publiques (DDFIP), au travers de son directeur, a présenté lors d'une réunion au mois de juin en préfecture le projet de restructuration des services des finances publiques des Landes.

Ce projet prévoit à ce jour la fermeture de toutes les trésoreries des Landes pour les remplacer par des services de gestion comptable, des conseillers des collectivités et des accueils de proximité pour les administrés.

Cette fermeture des trésoreries est en contradiction avec l'annonce d'un meilleur service public.

Il convient également de noter que ce projet s'inscrit dans une dématérialisation à marche forcée de toutes les procédures, qui constitue un facteur d'exclusion pour une partie des administrés ayant besoin d'un accompagnement sur les territoires.

Les inquiétudes des élus locaux sont réelles, car ils attachent un prix particulier au maintien d'un service public de qualité, dans son lien de proximité avec les usagers et dans le cadre du rapport avec les collectivités.

Les élus landais, réunis au sein de l'AML, considèrent qu'en l'état la proposition de réorganisation n'est ni aboutie, ni viable.

Ils souhaitent une négociation au « cas par cas », au plus près des territoires, et notamment au niveau des communautés de communes et d'agglomération.

Ainsi, le projet de réorganisation doit être amendé en intégrant les propositions suivantes :

La DDFIP doit s'engager au regard du nombre d'agents nécessaires à l'exercice des missions auprès du public et vis-à-vis des collectivités.

La DDFIP doit rassurer sur la pérennité de ses engagements.

La différenciation des missions de l'ordonnateur et du comptable doit être réaffirmée.

Les négociations sur les projets de réorganisation des services doivent s'engager au plus près des territoires.


Une convention engageant l'Etat et précisant les obligations doit être élaborée.

Cette convention devra indiquer l'implantation retenue, la nature du/des service(s) ainsi que les effectifs d'agents déployés (en termes d'ETP) sur le territoire pour faire face aux missions.

Cette convention portera sur une durée initiale de trois ans et comportera un groupe de pilotage élus/DDFIP se réunissant au moins une fois par an pour faire un état des lieux de cette réorganisation.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente et demeurant à votre entière disposition,
Je vous prie d'agrée, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président,



Hervé BOUYRIE